

Paris, le 3 février 2025

Reçu le
11 FEV. 2025
MAIRIE DE VAUHALLAN

Monsieur le Maire,
Bernard GLEIZE
Mairie de VAUHALLAN
10 Grande Rue du 8 mai 1945
91430 VAUHALLAN

N/ Réf. : 2025_ST_041_DH_LB

**Objet : Révision n°1 du PLU de VAUHALLAN
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Monsieur le Maire,

Vous m'avez transmis, par courrier et pour avis, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de VAUHALLAN, arrêté le 5 novembre 2024.

Ce dossier est parvenu au siège de notre Compagnie par courrier le 12 novembre dernier.

Après étude du projet, la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France émet plusieurs réserves qui portent sur les points suivants :

- I. Le diagnostic agricole**
- II. Le règlement graphique**
- III. OAP**

--oOo--

I. Le diagnostic agricole

Notre Compagnie constate la légèreté du diagnostic malgré la présence du schéma des circulations agricoles.

Il conviendrait de réaliser un vrai diagnostic agricole afin de s'assurer de la bonne prise en compte de l'activité agricole.

II. Le règlement graphique

Certaines parcelles non urbanisées devraient être classées en N et non en U.

III. OAP

Dans le respect de la ZPNAF, il serait opportun de retirer la parcelle agricole de l'OAP « Le hameau de Limon ».

Convaincue de la bonne prise en compte de nos réserves, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France émet un **avis favorable** quant à ce projet de révision de PLU.

Enfin, nous nous réservons la possibilité d'intervenir, en complément, lors de l'enquête publique pour soutenir d'éventuelles réclamations individuelles d'agriculteurs.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by  yosign